

## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de hockey sur glace**  
représentée par son président, Monsieur Luc TARDIF  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 49052110100017

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 889 510 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 390 785,5 €, le solde restant s'élève à 498 724,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 197 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 086 510 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 138 590 €.**

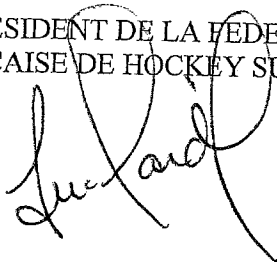
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEEFVRE

25 JUIL. 2017

WISE LE 19/07/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ. 21.81.50.6 247

<sup>1</sup> – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017		2018	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	20647	20300	21226	20300		20500		21000
Nombre d'ATP	0	0	0	0		0		0
Nombre total de licences et d'ATP	20647	20300	21226	20300		20500		21000
Nombre et taux de licences féminines	2110 (10,22%)	1975 (9,73%)	2065 (9,73%)	1975 (9,73%)		2000 (9,76%)		2050 (9,76%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	663 (3,21%)					760 (3,8%)		800 (3,81%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2533 (12,27%)							
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	5	4	0	4		4		5
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	18,91	12,5 %	0	12,5 %		12,5 %		12,5 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	12	11	13	11		10		10
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	70,09%	100%	%	100%		100%		100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	88,19%	100%	%	100%		100%		100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		0		0
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	14 (87,5%)	%	15 (93,75%)	%		%		%

## Objectifs partagés

Indicateur	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	12	11		11		8		8
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	11	10		10		9		7
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Oui	Oui		Oui		Oui		Oui
Élever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs	Top 16	Top 16		Top 16		Top 13		Top 13
Poursuivre la structuration de la discipline								
Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs	100%	80%		80%		80%		80%

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Demande	Accordé	Engag. fédéral
	Budget				
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>					
<b>Action 1</b>			20 000 €	16 000 €	5 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €		16 000 €	16 000 €	5 000 €
Poursuivre la structuration de la discipline	20 000 €		16 000 €	16 000 €	5 000 €
<b>Action 1</b>			40 500 €	25 000 €	12 500 €
Structuration fédérale	40 500 €		25 000 €	25 000 €	12 500 €
40 500 €			25 000 €	25 000 €	12 500 €
<b>Elever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs</b>					
<b>Action 1</b>			1 150 530 €	450 250 €	291 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	54 750 €		29 250 €	28 500 €	26 250 €
Structuration fédérale	2 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Action 2</b>			52 750 €	28 250 €	27 500 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	1 063 780 €		415 000 €	259 500 €	804 280 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	189 000 €		0 €	0 €	189 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	25 500 €		15 000 €	9 500 €	16 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	169 000 €		100 000 €	0 €	169 000 €
<b>Action 4</b>			680 280 €	300 000 €	430 280 €
Professionalisation de l'activité	32 000 €		6 000 €	3 000 €	29 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>					
<b>Action 1</b>			268 000 €	6 000 €	3 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	110 000 €		150 020 €	130 010 €	137 990 €
<b>Action 3</b>			110 000 €	50 000 €	40 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	140 000 €		50 000 €	40 000 €	70 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	158 000 €		100 020 €	90 010 €	67 990 €
<b>Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs</b>					
<b>Action 4</b>			123 000 €	71 000 €	71 000 €
Formations fédérales	35 000 €		29 020 €	19 010 €	15 990 €
Professionalisation de l'activité	49 800 €		11 000 €	7 000 €	42 800 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>					
<b>Action 1</b>			49 800 €	11 000 €	7 000 €
Programmes d'échanges internationaux	10 800 €		11 000 €	7 000 €	42 800 €
Professionalisation de l'activité	39 000 €		4 000 €	1 000 €	9 800 €
<b>Action 4</b>			13 000 €	7 000 €	6 000 €
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	7 000 €		4 000 €	0 €	13 000 €
<b>Action 2</b>			7 000 €	4 000 €	7 000 €
Aides personnalisées (AP)	6 000 €		4 000 €	0 €	7 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	6 000 €		6 000 €	0 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>			2 638 930 €	1 400 270 €	1 086 510 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

197 000 €

889 510 €



# CAISSE D'ÉPARGNE

DE PICARDIE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Empty box for recipient details

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'etab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE  
 36 B RUE ROGER SALENGRO  
 92130 ISSY LES MOULINEAUX  
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810



# CAISSE D'ÉPARGNE

DE PICARDIE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Empty box for recipient details

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'etab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

C.E. DE PICARDIE	(00011)	CEPAFRPP802
------------------	---------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE  
 36 B RUE ROGER SALENGRO  
 92130 ISSY LES MOULINEAUX  
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810